

Les critères permettant de préciser le concept de « ville durable »

Le processus engagé par le protocole de Rio (1992) encourage la mise en place d'Agenda 21 locaux qui concernent l'urbanisme et l'aménagement du territoire. Ses principes induisent des orientations générales sur la forme urbaine et la manière de conduire des projets :

- *La lutte contre l'étalement urbain par une croissance équilibrée entre villes et campagnes*
- *Un équilibre entre les constructions nouvelles en périphérie et le renouvellement des quartiers existants, dans une volonté d'éviter le mitage des paysages et d'économiser les espaces naturels et agricoles*
- *Un rééquilibrage des transports individuels, des biens et des marchandises par véhicules automobiles au profit des transports en commun, du fret ferroviaire et sur voies d'eau, afin de diminuer la pollution atmosphérique génératrice de l'effet de serre*
- *Le développement des circulations douces (vélos, piétons)*
- *Des formes d'habitat et des modes de construction économes en énergie l'emploi de matériaux recyclables*
- *La préservation dans les agglomérations des espaces naturels et agricoles, des champs cultivés et des jardins ouvriers Le développement des parcs et des jardins publics et privés Le verdissement des cours d'immeubles*
- *La lutte contre la pollution du sol et de l'eau dans les rivières et les nappes phréatiques, notamment en limitant l'imperméabilisation des sols et en tractant les eaux de ruissellement Des mesures compensatoires pour lutter contre les effets des gaz d'échappement*
- *Le maintien de la diversité des fonctions urbaines et de la mixité sociale dans les quartiers La lutte contre l'exclusion des plus démunis pour éviter qu'ils ne soient rejetés en grande périphérie ou dans les zones d'habitat dégradées La participation des citoyens à la définition de leur environnement Leur accès à l'information sur les projets urbains à l'amont des processus de décision*

Corinne JAQUAND « Urbanisme et développement durable : y-at-il un urbanisme durable ? »
dans *Le développement durable : approches plurielles* ss la direction d'Yvette VEYRET,
Hachette, 2005,p188